

POLITIQUE DE SEGMENTATION POUR LES ASSURANCES-VIE INDIVIDUELLES

Plusieurs critères interviennent dans notre décision d'assurer ou non un risque, et le cas échéant, pour quel tarif. Il s'agit de critères d'acceptation (CA), de critères de tarification (CT) et de critères d'étendue de la garantie (CG). Nous utilisons ces critères de segmentation pour parvenir à un équilibre entre la prime que vous payez et le montant des dommages auquel nous nous attendons. Ces critères sont objectifs : ils ont un impact sur le risque de survenance des sinistres et sur leur ampleur.

TABLEAU DES CRITÈRES DE SEGMENTATION

Vous trouverez ci-dessous un tableau synthétique des critères de segmentation utilisés pour chaque produit d'assurance-vie pouvant avoir un impact sur l'acceptation (CA), la tarification (CT) et l'étendue des garanties (CG) :

	Family Home Protection (AVIZA Insurance)*	Prosperity Protection (AVIZA Insurance)*	Family Loan Protection (AVIZA Insurance)*	Elitis Protect (+) (APRIL Belgium)*	NewB Assurance solde restant dû (Aedes)*
Capital assuré	CA,CT	CA,CT	CA,CT	CA,CT	CA,CT
Age	CA,CT	CA,CT	CA,CT	CA,CT	CA,CT
Durée du contrat	CA,CT	CA,CT	CA,CT	CA,CT	CA,CT
Etat de santé	CA,CT,CG	CA,CT,CG	CA,CT,CG	CA,CT,CG	CA,CT,CG
Comportement tabagique	CT	CT	CT	CT	CT
Profession	CA,CT,CG	CA,CT,CG		CA,CT,CG	CA,CT,CG
Sport(s) / Activités pratiquées	CA,CT,CG	CA,CT,CG		CA,CT,CG	CA,CT,CG
Risque de séjour	CA,CT,CG	CA,CT,CG		CA,CT,CG	CA,CT,CG
Lieu de résidence à la souscription	CA	CA	CA	CA	CA
La situation financière du preneur	CA	CA		CA	

*La gestion de ces produits a été déléguée à des souscripteurs mandatés

QUE SIGNIFIE CHAQUE CRITÈRE DE SEGMENTATION ?

Vous trouverez ci-après une explication pour chaque critère.

Le capital assuré

Le capital assuré a un impact sur le montant de la prime car le risque à assurer est directement lié. Plus le capital à assurer est élevé, plus le risque à prendre en charge par l'assureur est conséquent.

Le capital assuré est également un critère d'acceptation (capital minimum et maximum selon le produit).

L'âge

L'âge que vous avez au moment de la souscription d'une assurance vie individuelle est un critère déterminant. En effet, à mesure qu'une personne vieillit, les statistiques démontrent que les chances pour cette personne de décéder augmentent aussi. Une personne trop âgée pourrait également se voir refuser l'accès à l'assurance ou aux garanties complémentaires proposées (invalidité, cancer, ...)

La durée du contrat

La durée du contrat a un impact sur le montant de la prime car cette durée correspond à la durée durant laquelle l'assureur devra s'engager à rembourser le capital en cas de décès en contrepartie de la prime versée. Plus la durée est longue, plus le risque de décès augmente.

L'état de santé

Votre état de santé actuel nous donne une indication de votre risque de décès futur et de votre espérance de vie. Cet état de santé diffère sensiblement d'une personne à une autre et c'est pour cela que l'assureur récolte ces informations à la souscription au travers d'un questionnaire médical accompagné d'éventuels examens médicaux. Cette information a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que l'assureur peut vous proposer et le montant de votre prime.

Le comportement tabagique

Le fait que vous fumiez ou non a une influence sur votre état de santé, avec des conséquences sur votre risque de décès et votre espérance de vie. C'est pourquoi le fait que vous fumiez ou non influence le montant de votre prime.

La profession

La profession que vous pratiquez peuvent être plus ou moins dangereuse et, par conséquent, avoir une influence sur votre risque de décès et votre espérance de vie. Votre profession peut également avoir un impact sur l'acceptation et influencent l'étendue des garanties et le montant de votre prime.

Le(s) sport(s)/activité(s) pratiqué(es)

Le(s) sport(s) ou activité(s) que vous pratiquez peuvent être plus ou moins dangereuses et, par conséquent, avoir une influence sur votre risque de décès et votre espérance de vie. Le(s) sport(s) ou activité(s) que vous pratiquez ont un impact sur l'acceptation et influencent l'étendue des garanties que l'assureur peut vous proposer et le montant de votre prime.

Le fait que vous séjourniez de manière prolongée à l'étranger

Selon la durée du séjour et la destination, un séjour dans un pays étranger peut avoir une influence sur votre état de santé, votre risque de décès et votre espérance de vie. Un séjour prolongé dans un pays étranger a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que l'assureur peut vous proposer et le montant de votre prime.

Le lieu de résidence à la souscription

Pour des raisons juridiques et fiscales, le produit ne peut pas être souscrit par des personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en Belgique.

La situation financière du preneur

Selon la hauteur des capitaux assurés, nous pouvons procéder à une évaluation de votre situation financière.